Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 039-253901961-20261102-D26110214-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE D'ARBOIS

DECISION D.26.11.02 -14

Objet : Virement de crédits – Budget SIVOS 71700

La Présidente du SIVOS,

Vu la délibération du Conseil Syndical, en date du 18 Février 2026, portant adoption du budget primitif 2026 du budget du SIVOS,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 16 afin de mandater la première échéance du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		
SENS	COMPTE	FONCTION	MONTANT
DE	CHAP 21 – Art 217312	212	- 43 502€
VERS	CHAP 16 – Art 1641	01	+43 502€

La présente décision sera adressée à :
- La Sous-Préfecture
- Au Service de gestion comptable

Arbois, le 02/11/2026

La Présidente,

Cécile BRIOT-GAIDIOZ

S.I.V.O.S D'ARBOIS 39 (Jura)